

vous donne l'exemple, et que l'estime que nous avons pour les objets de Sainteté, est comptée presque pour rien devant Dieu, lorsqu'elle ne nous porte pas à nous sanctifier nous-mêmes.

Comme vous connoissez peut être déjà, par expérience, combien cette dévotion est utile pour nourrir la piété des familles Chrétiennes, j'ai lieu d'espérer que vous lierez volontiers ce petit Livre, que vous le dévorerez même par une sainte avidité, et que vous le tournerez en votre substance par la pratique des choses qu'il contient.

Premièrement, les Réglemens de la Confrérie établie sous le Titre de la Sainte Famille de JESUS, MARIE et JOSEPH, qui a eu ses commencemens dans l'Eglise de Notre-Dame de Quebec, Ville Capitale de la Nouvelle France, d'où elle s'est répandue avec bénédiction dans plusieurs autres endroits : et quoique ces Réglemens aient été dressés d'abord pour les femmes qui ont commencé cette Confrérie, on peut néanmoins aisément les appliquer à toutes sortes de personnes.

Secondement, l'ordre que l'on doit garder dans les assemblées des Confreres, a-